

PROCES-VERBAL
Conseil d'établissement 2023-2024
Le mardi 10 octobre 2023
à 18 h 15

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences et vérification du quorum
2. Présentation des membres
3. Questions du public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 juin 2023
6. Élection des officiers – élection
7. Dénonciation d'intérêts – information
8. Calendrier des rencontres du CÉ – Adoption
9. Règles de régie interne – Adoption
10. Budget annuel de fonctionnement du CÉ - Adoption
11. Location des locaux pour activités – approbation
12. Formation obligatoire pour les nouveaux membres
13. Sous-comités
14. Rapports et informations
 - 14.1. Direction
 - 14.2. Enseignants
 - 14.3. Service de garde
 - 14.3.1. Règles de fonctionnement des services de garde 2023-2024- Adoption
 - 14.4. Comité de parents du CSSMB
 - 14.5. Fondation Saint-Clément
 - 14.6. OPP
15. Suivi au procès-verbal
16. Correspondance reçue
17. Questions diverses
18. Levée de la séance
Heure de levée prévue : 20h30

Prochaine rencontre : le mardi 7 novembre 2023 à 18h15.

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences et vérification du quorum

Rôle	Nom	Présent(e)	Absent (e)	Excusé (e)
Membres parents	Etienne Chabot	X		
	Geneviève Bastien	X		
	Violaine Marcoux	X		
	Brenda Paquet	X		
	Mathieu Rinaldi	X		
Directrice	Marie-Eve Lamothe	X		
Directrice adjointe	Lauriane El Boustany	X		
Membres enseignants	Marie-Eve Prud'homme	X		
	Christine d'Amour	X		
	Julia Shantz	X		
	Guillaume St-Jean	X		
	Geneviève Gauthier	X		
Membres communauté				
Membre du public	Marzieh Araghi (mère d'un élève du groupe 930)	X		

M. Etienne Chabot souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15 après vérification du quorum.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. Présentation des membres

Étant la première réunion du conseil d'établissement 2023-2024, les membres se présentent à tour de rôle.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé préalablement par courriel aux membres.

L'ordre du jour est proposé par Mme Geneviève Bastien et secondé par M. Étienne Chabot.

4. Questions du public

M. Étienne Chabot explique le déroulement de la période de questions du public.

Il n'y a eu aucune question du public.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 juin 2023

Point reporté à la prochaine réunion du CÉ.

6. Élection des officiers – élection

Les membres du conseil d'établissement procèdent à l'élection des officiers, obligatoirement des membres parents.

Présidente: Geneviève Bastien – nomination proposée par Étienne Chabot et secondée par Violaine Marcoux

Vice Président: Mathieu Rinaldi - nomination proposée par Genevieve Bastien et secondée Violaine Marcoux

Trésorière: Violaine Marcoux - nomination proposée par Mathieu Rinaldi et secondée par Geneviève Bastien

Secrétaire: Brenda Paquet – nomination proposée par Étienne Chabot et secondée par Mathieu Rinaldi

Étienne Chabot rappelle qu'il est lui-même le membre délégué du comité de parent du CSSMB et que le membre substitut du comité de parent du CSSMB est Mathieu Rinaldi, les deux ayant été élus lors de l'AGA de l'ESCO le 14 septembre 2023.

M. Chabot transfère l'animation à la nouvelle présidente élue, Mme Geneviève Bastien.

7. Dénonciation d'intérêts – information

La présidente explique la nécessité pour tous les membres du CÉ de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel en début d'année en remplissant au besoin la dénonciation d'intérêts (LIP70).

Aucun membre ne se manifeste durant la réunion. Tous les membres peuvent et doivent déclarer en cours de mandat si la situation devait changer.

8. Calendrier des rencontres du CÉ – Adoption

Le calendrier proposé a été envoyé préalablement par courriel aux membres :

- Mardi 10 octobre 2023
- Mardi 7 novembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023
- Mardi 30 janvier 2024
- Mardi 26 mars 2024
- Mardi 23 avril 2024
- Mardi 28 mai 2024

Le calendrier est proposé par Mme Christine D'Amour et secondé par Mme Geneviève Bastien.

9. Règles de régie interne – Adoption

Un document décrivant les règles de régie interne de CÉ nommé *Règles de régie interne 2023-2024.doc* a été envoyé par courriel préalablement aux membres.

Il a été adopté sans modification mis à part le titre pour refléter l'année 2023-2024, proposée à M. Étienne Chabot et secondé par Mme Julia Shantz.

Résolution 20231010-01

10. Budget annuel de fonctionnement du CÉ - Adoption

Le budget annuel de fonctionnement du CÉ est de 375\$, il est dépensé à la discrétion du CÉ.

Le CÉ propose que le budget soit utilisé afin d'offrir un repas aux membres du CÉ lors de la dernière rencontre de l'année en guise de remerciement.

Proposé par Mme Geneviève Gauthier et secondé par Mme Marie-Eve Prud'homme.

11. Location des locaux pour activités – approbation

Tel que c'était le cas l'année dernière, il est proposé que les locaux soient offerts gratuitement aux élèves de l'école, pour le tutorat, pour les activités parascolaires, et pour certaines activités de la communauté, plutôt que de 10\$ de l'heure tel que suggéré par le CSSMB.

La direction confirme qu'une preuve d'assurance est requise pour la location par des organismes ou des personnes.

Un projet de résolution en ce sens a été envoyé par courriel préalablement aux membres. La résolution est proposée par Mme Violaine Marcoux et secondé par Mme Marie-Ève Prud'homme.

Résolution 20231010-03

12. Formation obligatoire pour les nouveaux membres

La présidente explique que tous les nouveaux membres du CÉ doivent suivre la formation offerte par le ministère de l'Éducation. Une auto-déclaration sera complétée à la dernière réunion du CÉ de l'année scolaire. Voici le lien:

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

13. Sous-comités

Il est proposé de choisir un nombre restreint de comités pour 2023-2024 afin d'assurer leur mise en œuvre. La direction invitera les parents à s'impliquer dans le prochain numéro de l'Echo.

Un membre-enseignant propose de mettre sur pied un comité Traiteur. Elle mentionne que le service du dîner est plus difficile vu la gestion des différents choix de menus. Elle précise que l'enjeu est au niveau opérationnel et non pas au niveau de la qualité du produit. Elle mentionne également que certains parents ont eu des difficultés avec le système informatique.

Mme Geneviève Gauthier dirigera le comité afin d'identifier des recommandations à la *Cantine pour tous*, prestataire de service pour le service traiteur. Une première rencontre du comité d'ici le mois de décembre est souhaité.

Un membre parent demande s'il serait pertinent de mettre sur pied un comité pour la cour d'école. Mme Lamothe rappelle que selon les dernières discussions avec la directrice générale adjointe du CSSMB, madame Roberge, tant que les classes modulaires seront en place, il est difficile d'améliorer le drainage de la cour. Il serait donc plus judicieux de remettre à plus tard la mise en place d'un tel comité. Il est proposé de relancer le CSSMB en cours d'année en lien avec les modulaires.

Un comité des activités parascolaires est discuté. Toutefois, comme la qualité des services offerts par *Dose de bonheur* en tant que prestataire de services, fait consensus, il est décidé de ne pas mettre sur pied un tel comité cette année.

On suggère finalement de mettre sur pied un comité pour la Sécurité aux abords de l'ESCO.

On mentionne que l'activité automobile et piétonne autour des autobus est importante, souvent dangereuse alors que les automobilistes (souvent des parents des élèves) ne respectent pas les consignes de sécurité.

Mme Lamothe mentionne que ce n'est pas toujours simple d'obtenir des engagements de la part de la sécurité publique de VMR qui dessert toute la communauté de la ville (incluant les citoyens qui n'ont pas d'enfants en âge de fréquenter une école primaire). On propose que des bénévoles veillent à la sécurité aux abords des écoles. Ceci serait toutefois difficile considérant les conflits potentiels avec les passants et l'absence d'autorité. Ainsi, il est suggéré plutôt que le comité travaille vers un objectif de sensibiliser la communauté scolaire à l'importance de la sécurité aux abords de l'ESCO.

Les membres du CE décident donc de retenir la mise sur pieds de deux comités.

1. Comité Service traiteur – Responsable Geneviève Gauthier
2. Comité Sécurité aux abords de l'ESCO – Responsable par interim Geneviève Bastien

14. Rapports et informations

14.1 Direction

TRAVAUX / CONSTRUCTION:

- La caution a repris en charge le chantier du bloc sanitaire et du salon du personnel suite à la faillite du contracteur. Les travaux avancent adéquatement. Possiblement de nouveaux chantiers seront lancés l'été prochain, entre autres, pour le remplacement de fenêtres.
- Le gymnase principal est maintenant fonctionnel suite à certains travaux au plafond et pour l'ajout de panneaux acoustiques.
- Considération d'installer une toile afin de faire de l'ombre sur la classe extérieur, toutefois le cout est trop élevé (approx. 18 500\$).

PEVR: outil de travail 2023 à 2027

- La version finale du PEVR 2023-2027 a été envoyée par courriel préalablement aux membres.
- La direction procède à la présentation sommaire du document qui avait été présenté en version projet au CÉ l'an dernier.
- Il est noté que chaque centre de services scolaire élabore son propre PEVR en consultant les parties prenantes, entre autres les équipes écoles et les parents (comité de parents du CSSMB).
- Un court video qui présente le PEVR est présenté au CÉ.
- Le PEVR guide les décisions de l'école.

- Le Projet éducatif de l'ESCO, établi par l'équipe-école et en consultation avec les parents du CÉ, découle du PEVR. Le projet éducatif cible la réussite éducative des élèves, ainsi que la santé et sécurité des élèves.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

- La direction explique le nouveau processus de traitement des plaintes du ministère. Elle mentionne le nouveau poste de protecteur national de l'élève, qui est supporté par des protecteurs de l'élève régionaux, ainsi qu'au niveau des différents centres de service scolaire.
- Le nouveau processus permet le dépôt d'une plainte en ligne.
- La direction réitère que la majorité des plaintes se règlent au niveau des écoles.
- Un membre-parent réitère que le CÉ ne peut pas recevoir de plaintes, on doit référer au processus de traitement des plaintes.

2. Enseignants

- Un membre-enseignant mentionne que le programme ESTIME (programmation) sera de retour cet automne.
- L'organisation qui offre ESTIME est un OBNL qui offre les services d'animateurs qui aident les enseignants à enseigner la programmation informatique de base aux élèves. Les frais de ce programme sont défrayés cette année par la Fondation St-Clément.
- ESTIME est présent 2 journées par semaine, en rotation dans les différentes classes. À titre indicatif chaque classe bénéficiera de 3 séances ESTIME avant le temps des Fêtes. Le programme continuera jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Un membre-enseignant fait état des négociations au niveau de la convention collective des enseignants et autres membres du personnel. Il est mentionné que les négociations ne semblent pas avancer et qu'il y a possibilité de moyens de pression qui peuvent se rendre jusqu'à la grève générale illimitée. On note qu'aucune sortie éducative n'aura lieu pour l'instant. Les activités internes sont toutefois maintenues, telles la chorale et le cross country.
- On mentionne que la nouvelle classe extérieure est satisfaisante aux yeux des enseignants alors que plusieurs groupes l'ont utilisé. La classe pourra être utilisée pour les quatre saisons. Les enseignants tenteront de proposer des techniques d'enseignement novatrices en utilisant la classe.

3. Service de garde

- Le document *Règles de fonctionnement des services de garde 2023-2024* a été envoyé par courriel préalablement aux membres. Sujet à l'ajout du calendrier scolaire 2023-2024 de L'ESCO en annexe, adoption du document est proposée par Mme Marie-Ève Prud'homme, secondée par M. Guillaume St-Jean.
- La responsable du SDG mentionne que les changements principaux par rapport à l'an dernier sont les tarifs en légère hausse mais qui se maintiennent en général dans la moyenne des écoles du CSSMB. À titre d'exemple, le tarif pour une journée de service de garde est de 9,75\$ alors que le maximum permis est de 12\$. Elle mentionne également que peu de changements sont possibles aux autres éléments du document.

- Encore cette année, le calendrier de l'envoi des lettres d'invitation aux journées pédagogiques est disponible sur le site de l'ESCO, une mesure appréciée de la part des parents.
- La responsable du SDG mentionne qu'approximativement 150 à 200 élèves s'inscrivent aux journées pédagogiques, dont environ la moitié aux sorties. Le service de garde est assuré par une équipe de 31 employés. De la formation est offerte en début d'année et de façon continue pendant l'année scolaire au personnel.
- On rappelle que le service de garde est fermé pour la journée pédagogique du 20 octobre (les membres de l'équipe seront en formation). Finalement, elle mentionne que la décoration pour l'Halloween a récemment débuté.

Avant de passer au point suivant, l'opportunité est offerte au représentant des TES de donner une mise à jour de l'équipe TES.

- Il est mentionné que les ateliers dans les classes préparés par les TES ont débuté. Les TES animent des ateliers sur des sujets tels que « accepter le refus », l'« intimidation », « les messages clairs » et « les émotions ».
- Les sujets sont suggérés par la plateforme Moozoom et par le programme préscolaire *Vers le pacifique*.
- Il est mentionné que le rôle des TES en est un de support aux enseignants et aux élèves. Leur rôle est d'outiller et d'aider les élèves dans la résolution des conflits ainsi que d'accompagner certains élèves en classe. L'équipe des TES répond à des besoins qui sont identifiés par l'équipe école. On note également que les TES sont attirés par cycle (préscolaire, 1er et 2e cycle à l'ESCO).

4. Comité de parents du CSSMB

- La première rencontre du CP aura lieu le 18 octobre.

5. Fondation Saint-Clément

Aucun membre de la Fondation n'est présent. Toutefois on indique les différentes initiatives de la fondation pour l'année 2023-2024 :

- Contribution annuelle totale d'environ 35 000\$ à l'ESCO;
- 250\$ seront offerts par classe et seront ajoutés au budget de chacune d'elles, soit environ 7000\$ au total (aussi pour les deux orthopédagogues);
- La Fondation contribue au programme ESTIME à hauteur d'environ 13 000\$ pour l'année;
- Des discussions ont eu lieu avec la Fondation afin de financer un projet de jardin éducatif intérieur (estimé à 15 000\$). La direction obtiendra des soumissions de différents fournisseurs;
- La Fondation pilotera de nouveau la campagne de vente d'huile d'olive ainsi que la campagne de vente de vêtements.

6. OPP

Aucun membre de l'OPP n'est présent. On mentionne qu'une rencontre de planification des activités de l'année a eu lieu et on indique certaines initiatives qui auront lieu cette année :

- Un concours de décoration de citrouilles auquel participera chaque classe de L'ESCO pour la fête d'Halloween. Également, deux sorcières (bénévoles) viendront à l'école distribuer des bonbons;

- Deux soirées cinéma où seront présentés deux films québécois (novembre et février);
- Plusieurs activités pour Noël seront organisées, dont la préparation de paniers de Noël pour les familles dans le besoin (une famille par classe).

15. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi à faire

16. Correspondance reçue

La direction a reçu des offres de campagnes de levées de fonds. Le CE dirige ces correspondances vers la Fondation.

17. Questions diverses

Aucune question

18. Levée de la séance

Levée de la séance à 20:04, proposée par Mme Violaine Marcoux et secondée par Mme Julia Shantz.